



successions sans tutelle pour une personne agee de 92 ans

Par lululm, le 20/09/2012 à 09:40

bonjour

je vous part d'une situation qui me pose interrogation ou soupcon

ma gde tante est decedee en juin

il y a 2 ans ,elle sortait du notaire (sans que l'on sache) et a dit a ma mere que "ca y est ,j'ai fait mon testament" ,2 mois plus tard ,le cabinet du notaire a ete repris .

en interrogeant ,le fichier central ,il n y a pas de testament

Ma question est , quel genre de testament cela aurait put etre ,

et si elle ne souhaitait pas le faire enregistrer ou verifier ,le notaire n'etablit il pas administrativement au sein de son cabinet une trace de son passage

celui ci ne voulant nous repondre

d'autant que le dossier a ete directement transferer sans consultation de la famille ,a son propre notaire qu'il connait depuis 35 ans (du a sa profession)

ma tante n' a pas d'enfant ,donc l'heritiere principale est ma grandmere agee de 92 ans(ses 2 fils ne sont pas heritier)

mon oncle devait demander une tutelle,ma grand mere est agee et reconnu vulnérable par les medecins,cependant il n'avait pas demnder la tutelle et avait fait penser a mon pere qu'il devait payer tant pour les impots ,celui ci n'est pas heritier et n a pas contact avec le notaire mais il les a quand meme interpeller car l'etude avait deja fait etablir des mandats de vente avec mon oncle

(et mon pere aurait faillir un abus de faiblesse)

EST ce normal pour un notaire de ne pas verifier quand l'heritiere a 92 ans et a l hopital, au debut l' assistante lui avait dit que c'etait un dossier compliqué (pourtant c'est une succession qui parait simple puisque pas ou plus de testament)

en plus ,mon oncle a duper notre famille ,et 2 mois de manipulation pour nous empecher de sortir notre grand mere qu'i cherche a placer en maison de retraite

comment avons nous le pouvoir de verifier ,ce qu'il se passe ou s'est passe ,devns nous porter plainte pour tentative et soupcon d'abus de faiblesse